



# TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

## COLLECTIF DES EAUX USEES

### ANNEE 2026

COMMUNES D'AVROULT, CLETY,  
DELETTES (rue du Stade et rue de Dohem),  
FAUQUEMBERGUES, MERCK SAINT LIEVIN,  
SAINT MARTIN D'HARDINGHEM.

*(FACTURATION PAR LE SIDEALF POUR LE COMPTE DE NOREADE)*

- NOREADE – Tarification unique de l'abonnement (part fixe) :

63,48 € HT pour une année

- NOREADE – Tarification unique de la part variable :

2,942 € HT le m<sup>3</sup> d'eau consommée

- Agence de l'Eau (Organismes publics) - Tarification de la redevance :

La contre-valeur de la redevance Agence de l'Eau « *performance des systèmes d'assainissement collectif* » est fixé à 0,0603 € HT le m<sup>3</sup> d'eau consommée

- TVA applicable :

La TVA applicable à l'ensemble des tarifs ci-dessus est 10%.